

Les permanences ont lieu le
3ème mercredi du mois sur
rendez-vous



02.90.99.30.06



cdad-morbihan@justice.fr

De 10 à 12h30

Porte Océane
17 rue du Danemark
56400 AURAY



**Vous souhaitez apaiser un conflit
et préserver les relations au sein
de votre famille ?**

**PERMANENCES DE
MÉDIATION
FAMILIALE**

**POINT D'ACCÈS
AU DROIT**

GRATUIT & CONFIDENTIEL

PAD

Point
d'accès
au droit



Maison
du
Logement



Rendez-vous par
téléphone ou mail :
- 02.90.99.30.06
- cdad-morbihan@justice.fr



Apportez tous
documents utiles



Cette consultation
est **gratuite**, sans
engagement



elle est
confidentielle et
anonyme

Le médiateur est un professionnel qualifié, impartial et neutre. Au cours de cet entretien, il vous présentera les objectifs et le déroulé d'une procédure de médiation au vu de votre situation.

Les consultations
sont ouvertes à
tous sans
condition de
ressource, d'âge
ou d'origine
géographique

Conseil Départemental de l'Accès au Droit Morbihan
22 Place de la République - 56000 VANNES
02.90.99.30.06
www.cdad-morbihan.fr



Votre litige concerne :

- une rupture, une séparation, un divorce
- la résidence des enfants ou la contribution financière à leur entretien ou éducation
- un droit de visite (parent, grand parent ...)
- une succession ...

La médiation est un mode de règlement amiable des différends familiaux.

Elle peut être tentée à votre demande, et avec l'accord de l'autre partie ou à la demande du juge.

L'accord pourra être homologué par ce dernier.